

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 29 janvier 2021	N° 2021-67

Convocation du 22 janvier 2021

Aujourd'hui vendredi 29 janvier 2021 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stéphanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PESCHINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Dominique ALCALA à M. Jérôme PESCHINA
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
M. Maxime GHESQUIERE à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Mme Fabienne HELBIG à M. Thomas CAZENAVE
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Kévin SUBRENAT à M. Max COLES

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Andréa KISS à partir de 17h
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 17h50
Mme Véronique FERREIRA à Mme Christine BOST à partir de 17h25
M. Bernard Louis BLANC à M. Patrick PAPADATO à partir de 12h
Mme Céline PAPIN à M. Laurent GUILLEMIN à partir de 16h20
M. Stéphane PFEIFFER à Mme Claudine BICHET à partir de 12h
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Delphine JAMET à partir de 17h11
M. Baptiste MAURIN à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h11
Mme Christine BONNEFOY à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 16h15
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ à partir de 14h35
Mme Pascale BRU à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT de 15h à 16h
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h30
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Stéphanie ANFRAY à partir de 16h
Mme Nathalie DELATTRE à M. Nicolas FLORIAN à partir de 12h40
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Thierry TRIJOLET à partir de 14h45
M. Stéphane GOMOT à Mme Harmonie LECERF à partir de 14h45
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY à partir de 15h30
Mme Fannie LE BOULANGER à M. Olivier CAZAUX à partir de 11h30
Mme Eva MILLIER à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 13h
M. Michel POIGNONEC à M. Nicolas FLORIAN à partir de 12h
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 12h
M. Franck RAYNAL à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 15h
Mme Marie RECALDE à M. Serge TOURNERIE de 11h à 12h40
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Marie RECALDE à partir de 17h
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON à partir de 15h10

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 29 janvier 2021	Délibération
	Direction générale des Territoires Direction prévention	N° 2021-67

Mise en œuvre d'une solution mobile de dépistage de la Covid-19 - Partenariat - Décision - Autorisation

Madame Josiane ZAMBON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la stratégie nationale de réponse ciblée et graduée en cas de reprise de l'épidémie de Covid-19, le Gouvernement, sur les recommandations du conseil scientifique dans son avis du 27 juillet dernier, a souhaité développer une approche spécifique au sein des 20 plus grandes métropoles, identifiées comme des territoires de circulation active du virus.

En Gironde, un plan métropolitain de lutte contre l'épidémie de Covid-19, conjointement élaboré entre la préfecture et la métropole, en coordination avec l'Agence régionale de santé (ARS), les maires, la Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) et la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS), propose une déclinaison locale des mesures à adopter selon le degré de circulation du virus, à partir de 6 entrées thématiques (sanitaire, personnes précaires, éducation nationale, transports, activités des Etablissements recevant du public -ERP-, déconfinement).

La métropole bordelaise représente un enjeu majeur du fait de la densité de la population, de l'importance des flux et des contacts entre personnes qui peuvent favoriser la dissémination du virus.

La stratégie de dépistage, par RT-PCR (Reverse transcriptase - Polymerase chain reaction) a permis, avec un accès gratuit et sans ordonnance sur des sites en proximité, de pouvoir participer d'une meilleure observation de l'épidémie tout en participant à casser les « chaînes de transmission ». La mise en circulation récente des tests antigéniques permet d'affiner la stratégie, notamment lors des périodes de déconfinement, en tant qu'ils donnent accès à un résultat quasi-immédiat.

La déclinaison opérationnelle des dispositions du plan précité au sein des 28 communes du territoire métropolitain prévoit une intensification du dépistage, avec la création de nouveaux sites de dépistage au sein des laboratoires, pharmacies et/ou par d'autres moyens (salles municipales, barnums, drives, moyens mobiles itinérants...).

Bordeaux Métropole, dans son rôle d'animation et de coordination des dispositions du plan, intervient en appui méthodologique et logistique auprès des communes. Notre établissement apporte ainsi une aide à l'organisation et au montage des centres de dépistage, à charge pour les communes de se rapprocher des professionnels de santé, en lien avec l'ARS, afin d'optimiser, d'une part, la localisation des lieux de dépistage et leur fonctionnement puis, d'autre part, d'assurer l'organisation administrative desdits centres.

C'est dans ce contexte et, plus particulièrement vis-à-vis des secteurs à hauts risques de propagation de l'épidémie (quartiers et/ou sites sensibles...) et ceux où l'offre de dépistage des professionnels de santé est plus réduite, qu'une solution de dépistage mobile a pu être trouvée, en partenariat avec l'Etablissement français du sang (EFS) Nouvelle Aquitaine.

A cette fin, l'EFS assure, pour le compte de Bordeaux Métropole, le prêt à titre gracieux d'une unité mobile de prélèvement, parfaitement adaptée et équipée pour la réalisation des tests de dépistage de la Covid-19.

Cette mise à disposition d'un véhicule de l'EFS, fait l'objet d'une convention de partenariat avec Bordeaux Métropole, établie pour une durée de 6 mois révisable à tout moment après accord des parties, et dont l'objectif est d'apporter un soutien logistique à Bordeaux Métropole dans le cadre de la mise en place de campagnes de tests RT-PCR et antigéniques.

La remise de ce véhicule pour les activités précitées, qui nécessite des connaissances d'emploi particulières, est accompagnée au préalable d'une formation des conducteurs de Bordeaux Métropole dispensée par l'EFS. Quant à sa mise en œuvre sur des sites préalablement définis par les différentes communes qui souhaiteront s'inscrire dans ce dispositif, elle est également assurée par Bordeaux Métropole qui acheminera le véhicule et le réintégrera en fin de mission sur le site de l'EFS situé à Pessac Bersol.

Enfin, à l'instar de l'organisation des centres de dépistage, il appartiendra aux communes de se rapprocher des professionnels de santé, en lien avec l'ARS, afin d'organiser le dépistage et l'organisation administrative à mettre en œuvre à bord du véhicule.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5217-2,
VU les instructions gouvernementales données à Madame la préfète de la Région aquitaine, préfète du département de la Gironde pour l'élaboration du plan métropolitain de lutte contre l'épidémie de Covid-19,

CONSIDERANT QUE la mise en œuvre d'une offre de dépistage mobile de la Covid-19 est de nature à compléter l'offre existante au sein des laboratoires, pharmacies et centres de dépistage, permettant ainsi d'obtenir une couverture métropolitaine cohérente et équilibrée,

DECIDE

Article 1 : de permettre à Bordeaux Métropole d'acheminer et de déployer un véhicule appartenant à l'EFS Nouvelle aquitaine, sur des sites identifiés par les communes du territoire métropolitain dans le cadre de campagnes de dépistage de la Covid-19,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention de mise à disposition dudit véhicule et tous documents y afférents pour l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur MORISSET;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 janvier 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 4 FÉVRIER 2021 PUBLIÉ LE : 4 FÉVRIER 2021	Pour expédition conforme, le Conseillère déléguée, Madame Josiane ZAMBON
--	--